



**HAL**  
open science

## L'Académie royale des sciences, tribune officielle de la pensée clandestine

Maria-Susana Seguin

► **To cite this version:**

Maria-Susana Seguin. L'Académie royale des sciences, tribune officielle de la pensée clandestine. La Lettre clandestine, 2020, Pensées secrètes des académiciens. Fontenelle et ses confrères, 28, pp.67-80. 10.15122/isbn.978-2-406-10651-7.p.0067 . halshs-02420453

**HAL Id: halshs-02420453**

**<https://shs.hal.science/halshs-02420453v1>**

Submitted on 19 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'ACADEMIE DES SCIENCES, TRIBUNE OFFICIELLE DE LA PENSEE CLANDESTINE.

Les recherches menées autour de l'univers de la clandestinité philosophique depuis l'identification par Gustave Lanson d'une première liste de manuscrits polémiques ont sensiblement modifié notre conception de l'Âge classique et des Lumières. La littérature philosophique clandestine a non seulement contribué à remettre en cause l'historiographie traditionnelle, mais elle a également révélé la complexité de l'univers intellectuel des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Loin d'être réduites à une circulation sous le manteau, à l'ombre des grands auteurs et des grandes œuvres, les idées de la clandestinité philosophique les annoncent, les nourrissent, les accompagnent. Les Académies, lieux du pouvoir royal par excellence, n'échappent pas à l'influence des idées les plus polémiques dont elles sont même parfois à l'origine à travers l'activité de leurs membres, ou qu'elles permettent de diffuser de manière plus ou moins systématique. Le cas présenté dans ces pages est peut-être l'un des plus significatifs, si ce n'est par sa singularité, du moins par sa régularité et son étendue. Il s'agit de l'Académie royale des sciences, créée par Colbert en 1665, mais profondément renouvelée sous le protectorat de Pontchartrain, grâce à l'action de son neveu, l'abbé Bignon, et dotée de statuts royaux à partir de 1699<sup>1</sup>. En effet, à partir de ce moment, l'Académie des sciences représente ce que l'on pourrait appeler le discours scientifique officiel, aussi bien du point de vue intellectuel que du point de vue politique<sup>2</sup>. Mais en même temps, en raison de son histoire très particulière et des acteurs qui l'animent, notamment son premier secrétaire perpétuel, elle devient aussi, dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une des tribunes officieuses de la pensée clandestine<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *Histoire de l'Académie royale des sciences, année [...] avec les Mémoires de Mathématique et de Physique pour la même année, tirés des registres de cette Académie*, Paris, Imprimerie royale, 1699, p. 12. Nous renverrons désormais aux différents volumes de la collection en abrégé, *HARS*, suivi de l'année et du numéro de page, *HMARS* lorsqu'il s'agit des Mémoires des Académiciens.

<sup>2</sup> Voir René Taton, *Les Origines de l'Académie des Sciences*, Paris, Palais de la Découverte, 1966 ; Roger Hahn, *L'Anatomie d'une institution scientifique. L'Académie des sciences de Paris, 1666-1803*, Paris, éd. des Archives contemporaines, 1993 ; Éric Brian et Christiane Demeulenaere-Doutère, dir., *Histoire et mémoire de l'Académie des sciences. Guide de recherche*, Londres — Paris — New York, Lavoisier, coll. Tec & Doc, 1996, 449 p. Voir aussi Simone Mazauric, *Fontenelle et l'invention de l'histoire des sciences à l'aube des Lumières*, Paris, Fayard, 2007.

<sup>3</sup> Maria Susana Seguin, « Philosophical clandestine literature and academic circles », dans Gianni Paganini, John Christian Laursen and Margaret Jacob, *Clandestine philosophy*, Toronto University Press, sous presse.

Ce point de départ mérite deux précisions : nul ne saurait nier que l'Académie royale des sciences est traversée par de nombreuses querelles, débats et autres confrontations théoriques, dont certaines sont bien connues des spécialistes et dont il serait difficile, sinon impossible, de tirer une lecture univoque<sup>4</sup>. Mais la compagnie est également conçue pour encadrer ces débats, et éventuellement pour agir en tant que « tribunal des savoirs », pour reprendre l'expression de Georges Gusdorf<sup>5</sup>, puisque les statuts royaux permettent précisément à l'Académie d'évaluer, en tant que corps constitué, la pertinence de certaines entreprises ou, au contraire, la nécessité de censurer des affirmations trop hasardeuses, ce qui n'a pas manqué d'arriver à plusieurs reprises dans son histoire<sup>6</sup>.

Par ailleurs, dès sa création, l'Académie se dote d'un organe de communication qui, selon les statuts royaux, doit l'aider à se faire « connaître du public » et à « communiquer au dehors avec plus de facilité » « le goût, le fruit et l'esprit des sciences »<sup>7</sup>. Écrite entièrement en français, et destinée à un public européen, cette *Histoire de l'Académie royale des sciences*, dont la rédaction revient au secrétaire perpétuel de l'institution, doit proposer aux lecteurs le compte rendu fidèle des activités académiques pendant une année civile et exposer les avancées accomplies dans les différents domaines du savoir que le roi finance. Bien évidemment, cet écrit participe d'une campagne de propagande de la monarchie française qui consolidait ainsi une place européenne dans la production et la diffusion des nouveaux savoirs, devenus stratégiques dans une entreprise désormais tout aussi politique que scientifique. Mais ce texte a également une valeur judiciaire par procuration, il incarne le discours d'autorité de l'institution elle-même, et apporte à lui seul, auprès des lecteurs, une forme de garantie aux connaissances communiquées par son intermédiaire. Une dernière particularité distingue cette publication de tous les autres périodiques de diffusion scientifique et même des publications académiques, en France et à l'étranger : elle paraît régulièrement, chaque année, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, depuis sa première année de publication, en 1702. L'*Histoire de l'Académie royale des sciences* rythme donc la vie éditoriale et scientifique et

---

<sup>4</sup> Citons, à titre d'exemple les débats autour du calcul infinitésimal, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la querelle des monstres, les oppositions entre newtoniens et cartésiens autour de la forme de la terre qui vont conduire aux expéditions de La Condamine et Maupertuis, ou encore les débats autour du newtonianisme.

<sup>5</sup> Georges Gusdorf, *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Vrin, 1968, p. 13.

<sup>6</sup> C'est le cas, au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'Académie adopte le calcul infinitésimal contre l'avis du mathématicien Pierre Rolle. Voir « Du nouveau système de l'infini. Par M. Rolle », *HARS* pour 1703, p. 312-344. Le volume de 1704 de l'*Histoire de l'Académie des sciences* introduit cet avertissement : « *On a imprimé dans les Mémoires de 1703, page 312, un écrit de M. Rolle, intitulé, Du nouveau Système de l'Infini. Les Réflexions que diverses personnes ont faites sur cet écrit, sur les principes qui y sont avancés, et sur les conséquences qu'on pourrait tirer, obligent à déclarer que, quoiqu'il se trouve parmi les autres ouvrages destinés à l'impression par l'Académie, son intention n'a jamais été d'adopter rien de ce qui s'y peut trouver* ». *HARS* pour 1704, « Avertissement ». En italiques dans le texte.

<sup>7</sup> *HARS* pour 1699, p. 12.

habitue les lecteurs mondains au compte rendu régulier d'une histoire des savoirs en production dans le cadre de l'institution royale.

Or, même si le texte est publié sous l'autorité et au nom de l'Académie des sciences, et donc sans nom d'auteur, il ne reste pas moins l'œuvre d'un homme qui peut, s'il le souhaite, en faire le lieu d'une expression plus ou moins personnelle, d'autant plus que les publications de l'Académie des sciences échappent totalement au circuit de la censure<sup>8</sup>. Et quand on se souvient que le premier secrétaire perpétuel de la compagnie et responsable de la rédaction de son *Histoire* entre 1699 et 1740, n'est autre que Fontenelle, la question de la neutralité de ces écrits peut légitimement se poser. Certes, Fontenelle assume pleinement au sein de l'Académie des sciences (comme dans les autres académies auxquelles il appartient<sup>9</sup>) son rôle de membre d'une corporation royale et comme tel il remplit dignement sa mission. Mais il n'en est pas moins, et presque au même moment, l'auteur certain ou hautement probable de nombreux textes clandestins ou proches de la littérature clandestine fortement marqués par un matérialisme incompatible avec la charge officielle qu'il assume en tant qu'académicien : le *Traité de la liberté de l'âme*<sup>10</sup>, *De l'origine des fables*<sup>11</sup>, les *Réflexions sur l'argument de M. Pascal et de M. Locke sur la possibilité d'une autre vie à venir*<sup>12</sup>, sans oublier l'*Histoire des Ajaouiens*, dont l'attribution à Fontenelle est désormais difficilement contestable<sup>13</sup>.

La question que je me propose d'analyser est donc celle de la perméabilité des écrits officiels de l'Académie des sciences à une pensée philosophique hautement polémique que la figure de la compagnie royale viendrait en quelque sorte légitimer. Nous verrons ainsi comment ces écrits de large diffusion européenne, apparemment neutres, ouvrent une place aux idées exprimées ailleurs dans les écrits clandestins, et, d'autre part, comment ces pratiques révèlent l'importance de la stratégie discursive de Fontenelle, représentative de son engagement philosophique et de sa place majeure dans l'émergence des Lumières. J'aimerais donc, dans un premier temps, montrer les stratégies discursives qui forgent l'autorité

---

<sup>8</sup> C'est ce que prévoit une lettre de privilège datée du 6 avril 1699 qu'étudie Anne-Sylvie Guénoun, « Les publications de l'Académie des sciences : le XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Éric Brian et Christiane Demeulenaere-Doutère, dir., *Histoire et mémoire de l'Académie des sciences. Guide de recherche*, op. cit., p. 113.

<sup>9</sup> Fontenelle est également membre de l'Académie française depuis 1691 et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à partir de 1701.

<sup>10</sup> Ce texte paraît une première fois en 1700, mais il est rapidement condamné par les Parlements, saisi et détruit. Il paraîtra finalement, avec d'autres textes clandestins anonymes dans les *Nouvelles libertés de penser* (Amsterdam, 1743). Voir l'édition récente de Colas Duflo, dans Sophie Audidière (dir.), *Digression sur les Anciens et les Modernes et autres textes philosophiques*, Paris, Garnier, 2015, p. 215-229.

<sup>11</sup> Texte paru de manière clandestine dès 1714. Voir l'édition proposée par Mitia Rioux-Beaulne, *Ibid.*, p. 103-133.

<sup>12</sup> Publié dans les *Nouvelles libertés de penser*, tout comme le *Traité de la liberté* (Amsterdam, 1743). L'attribution à Fontenelle semble très probable. Voir l'édition qu'en propose Antony McKenna, dans *Problemata, International Journal of Philosophy*, <http://dx.doi.org/10.7443/problemata.v4i3.16265>.

<sup>13</sup> À paraître dans les *Œuvres complètes* de Fontenelle, sous la direction de Claudine Poulouin.

académique et qui autorisent Fontenelle à écrire en (presque) totale liberté, pour analyser ensuite les effets d'intertextualité qui lui permettent d'inscrire, dans une publication on ne peut plus officielle, les plus importants principes philosophiques sur lesquels il fonde, ailleurs, dans la clandestinité, sa critique de la religion chrétienne et de la morale qui en découle.

### **Une stratégie de légitimation :**

Une lecture superficielle des écrits académiques de Fontenelle peut s'avérer en effet très décevante. L'auteur ne parle qu'exceptionnellement de lui ou en son nom propre, il se représente lui-même avant tout comme une fonction, celle de secrétaire de la Compagnie royale, et c'est essentiellement en tant que tel qu'il rédige les volumes de l'*Histoire de l'Académie royale des sciences*. Seuls les *Éloges* des académiciens, qui paraissent chaque année dans la dernière partie de cette *Histoire*, feront l'objet d'une publication indépendante, sous son nom, lui assurant un grand succès littéraire<sup>14</sup>.

Fontenelle n'existe donc pas, du moins officiellement, en tant qu'instance discursive de l'histoire de l'institution. C'est essentiellement l'Académie en tant que corps constitué qui décide de la publication des mémoires, qui discute les communications présentées en séance et dont rendent compte les différents articles de l'*Histoire*, ou qui fait sienne telle ou telle théorie présentée par ses membres. Cela se traduit dans le texte par une personnification constante de l'institution au détriment des individus, et surtout de son secrétaire perpétuel, par l'utilisation de pronoms pluriels ou neutres qui contribuent à la construction identitaire de celle-ci en tant qu'instance collective participant à l'élaboration des nouveaux savoirs :

*L'Académie* continuant le dessein d'examiner toutes les merveilles de l'Histoire naturelle de la France, *on a parlé* de la Montagne de l'Aiguille en Dauphiné [...] <sup>15</sup>.

L'Académie des sciences se confond avec les membres qui la composent et que le pronom indéfini désigne en tant que groupe constitué. Les décisions prises par les académiciens réunis en corps renforcent ainsi le statut judiciaire de l'institution qui apparaît désormais comme seule responsable des appréciations émises par la plume de son secrétaire

---

<sup>14</sup> Une première édition intitulée *Histoire du renouvellement de l'Académie royale des sciences en M. DC. XCIX et les éloges historiques de tous les académiciens morts depuis ce renouvellement*, paraît à en 1708. D'autres recueils de ce type parurent dans les années suivantes. Nous pouvons citer les éditions de 1709 (Amsterdam), 1717 (Paris, M. Brunet, 2 vol. in-12), 1719-1722 (Paris, M. Brunet, 3 vol. in-12), 1733 (*Suite des éloges*, Paris, V. Brunet, in-12), mais il existe de nombreuses autres éditions et des contrefaçons.

<sup>15</sup> « Sur quelques singularités de la France », *HARS* 1700, p. 3. Je souligne.

perpétuel. L'autorité que les statuts royaux confèrent à la Compagnie la désigne également comme seule responsable de l'information communiquée au public à travers ses publications officielles :

Que conclure de tout cela ? Rien encore. L'Académie remet la décision aux expériences qu'elle fera, et peut-être en faudra-t-il une longue suite. Elle ne prétend pas ne faire au public que l'histoire de ses découvertes, elle croit lui devoir aussi celle de ses doutes, et elle verra avec une extrême satisfaction que ses doutes contribuent aux découvertes d'autrui<sup>16</sup>.

Le travail de l'historien de l'institution est donc présenté comme dépendant de la volonté de l'ensemble des académiciens, dont il ne serait que le simple porte-parole<sup>17</sup>. L'historien de l'institution et des savoirs disparaît derrière des formulations apparemment neutres et parvient à se faire oublier du lecteur peu attentif. Il est donc normal que, dans ce contexte, la présence de Fontenelle soit longtemps passée inaperçue aux yeux de la critique et qu'on ait eu du mal à reconnaître de manière claire l'expression d'idées philosophiques polémiques.

Or, l'apparente neutralité du texte ne doit pas nous tromper, comme le dit clairement Trublet en parlant du Fontenelle académicien :

M. de Fontenelle éclaircit et approfondit la matière même des Mémoires par des choses qu'il ajoute de son fond ; mais en éclaircissant, rectifiant et ajoutant jamais il ne le fait sentir ; et cela est d'autant plus beau pour ceux qui le connaissent bien, qu'il ne laisse pas désirer qu'on le sentît. [...] La marche, l'enchaînement et la gradation des idées est un des principaux caractères de son style [...]. Ce qu'il dit exprime ce qu'il omet, pour ceux qui savent entendre. Il faut à ses lecteurs moins d'attention que d'esprit<sup>18</sup>.

C'est ici, me semble-t-il, l'un des points importants qui permettent de comprendre comment la pensée philosophique clandestine imprègne le travail académique de Fontenelle. Comme l'a expliqué Antony McKenna<sup>19</sup>, Fontenelle modifie les ambitions et les perspectives des philosophes « amateurs » de la clandestinité qui se proposaient de développer une philosophie complète (morale, politique, métaphysique, physique), à partir des grands

<sup>16</sup> « Sur une irrégularité de quelques baromètres », *HARS* pour 1705, p. 21. On pourrait démultiplier les exemples de ce type, que nous limitons ici à l'essentiel nécessaire à la démonstration générale.

<sup>17</sup> C'est sans doute cette apparente neutralité qui explique l'image de « desservant » de l'Académie des sciences qu'Alain Niderst a attribuée à Fontenelle, en qui il voit une « sage et un peu décevante neutralité ». Voir « Fontenelle et la science de son temps », *SVEC*, n° 228, 1984, p. 172.

<sup>18</sup> Nicolas-Charles-Joseph Trublet, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1761, p. 61. Cité par Claudine Poulouin, « La Préface sur l'utilité des mathématiques et de la physique de Fontenelle », art. cité, p. 63.

<sup>19</sup> Voir son introduction aux *Réflexions sur l'argument de M. Pascal et de M. Locke, concernant la possibilité d'une autre vie à venir*, éd. citée.

systèmes de l'âge classique (Descartes, Hobbes, Gassendi, Locke, Spinoza). Parce qu'il refuse l'esprit de système, Fontenelle évolue dans les marges des grands auteurs et concentre son intérêt sur quelques points qui lui permettent d'attaquer les systèmes métaphysiques par leurs fondements.

Il n'agit pas autrement dans le cadre de ses fonctions académiques. La pratique de l'histoire des savoirs en élaboration dans le cadre de l'Académie des sciences permet même à Fontenelle de donner une assise scientifique à certains des débats les plus complexes de la pensée philosophique, si l'on considère les œuvres du corpus clandestin qui lui sont attribuées. On pourrait parler également d'une conception philosophique de l'histoire dont découle la contestation de la religion chrétienne qui permet d'établir de nombreux liens entre l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* et des textes comme *De l'Origine des fables* ou *Sur l'histoire*<sup>20</sup>, dont des passages entiers nourrissent d'autres écrits clandestins, anonymes, comme *Des miracles* et *Des oracles*<sup>21</sup>.

### Effets d'intertextualité et lecture oblique

Écrire l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* offre à Fontenelle, dans un premier temps, l'occasion d'étudier les mécanismes de fonctionnement de l'esprit humain dans sa recherche d'une vérité en tension constante avec l'erreur et les superstitions. Élaborer le savoir scientifique suppose donc de libérer l'esprit des dangers de l'imagination et de toute influence métaphysique afin de produire un discours conforme aux lois de la nature et à la seule raison. Cet exercice lui permet de conforter les principes méthodologiques qu'il avait exposés dans l'*Histoire des Oracles* ou dans la *Digression sur les Anciens et les Modernes* et qu'il reprendra dans certains de ses écrits plus discrets, comme *De l'origine des fables*, tout en opérant un changement de stratégie discursive particulièrement efficace. En effet, si les réseaux clandestins permettent d'exposer ouvertement des idées que seuls quelques esprits initiés sont prêts à entendre, comme il l'affirme dans le *Traité de l'âme*<sup>22</sup>, il faut, dans ce nouvel espace public de diffusion que créent les Académies, renoncer à la pratique de

<sup>20</sup> À ce propos, voir mon introduction à l'édition critique du compte rendu que Fontenelle fait de deux mémoires de Jussieu « Sur les pierres de foudre, les yeux de serpent et les crapaudines », *HARS* 1723, p. 15-17, dans Sophie Audidière (dir.), *Digression sur les Anciens et les Modernes et autres textes philosophiques*, éd. citée, p. 361-365.

<sup>21</sup> Édition critique par Alain Niderst, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Libre pensée et littérature clandestine », 1997. Voir aussi mon article « Philosophical clandestine literature and academic circles », sous presse.

<sup>22</sup> Voir *Traité* dans les *Nouvelles libertés de penser*, Amsterdam [Paris], 1743, p. 150.

l'érudition dans laquelle puisaient aussi bien les libertins érudits que les auteurs des manuscrits clandestins, pour s'adresser à un autre public et à partir des faits que l'histoire des savoirs lui permet d'analyser.

Ainsi, au moment de commenter un mémoire que le mathématicien Pierre Varignon consacre aux « spirales à l'infini », Fontenelle justifie la supériorité qu'il reconnaît au calcul infinitésimal, récemment découvert, par des propos qui nous rappellent la supériorité qu'il attribue ailleurs aux Modernes par rapport aux Anciens :

C'est là le grand avantage des géomètres Modernes sur les Anciens. Un nombre de vérités infiniment plus grand nous coûte infiniment moins, non que nous ayons un génie supérieur, mais parce que nous avons d'excellentes méthodes. La gloire des Anciens est d'avoir pu faire sans le secours de notre art, le peu qu'ils ont fait ; et la gloire des Modernes est d'avoir trouvé un art si merveilleux. Les Anciens ressemblent aux Habitants du Mexique et du Pérou, qui n'ayant ni grues ni instruments pareils, et ne sachant point échafauder, ne laissent pas d'élever des bâtiments à force des bras ; et les Modernes sont les Européens, qui bâtissent incomparablement mieux, mais avec des machines<sup>23</sup>.

Ou, comme le disait la *Digression sur les Anciens et Modernes* :

Les mathématiques et la physique sont des sciences dont le joug s'appesantit toujours sur les savants ; à la fin il y faudrait renoncer : mais les méthodes se multiplient en même temps ; le même esprit qui perfectionne les choses en y ajoutant de nouvelles vues, perfectionne aussi la manière de les apprendre en l'abrégeant, et fournit de nouveaux moyens d'embrasser la nouvelle étendue qu'il donne aux sciences. Un savant de ce siècle-ci contient dix fois un savant du siècle d'Auguste ; mais il en a eu dix fois plus de commodités pour devenir savant<sup>24</sup>.

Écrire l'histoire de l'Académie et de ses découvertes demande alors tout autant de rendre compte des acquis objectifs de la science que de dévoiler les mécanismes par lesquels l'esprit parvient à se libérer de l'erreur. Autrement dit, Fontenelle met en pratique, dans un domaine qui l'éloigne des considérations religieuses, y compris de celles sur les fables et les oracles païens, la même méthode et les mêmes principes que ceux sur lesquels il avait bâti sa démonstration dans *l'Histoire des Oracles*, et dont les conséquences élargies restent exactement les mêmes. L'Académicien peut alors réfuter une étrange information parvenue à l'Académie par des mots qui rappellent très exactement la conclusion de la célèbre histoire de la « dent d'or » :

---

<sup>23</sup> HARS pour 1704, p. 53.

<sup>24</sup> *Digression sur les Anciens et les Modernes*, éd. Sophie Audidière, p. 57



M. Dieulamant s'était transporté sur le lieu, et avait vu avec des yeux de physicien. La fontaine brûlante n'est point une fontaine [...] Il est bon de s'assurer exactement des faits et de ne pas chercher la raison de ce qui n'est point<sup>25</sup>.

En d'autres mots,

Assurons-nous bien du fait, avant que de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point<sup>26</sup>.

De la même manière, les écrits académiques sont pour Fontenelle l'occasion de donner une assise scientifique à certaines de ses idées les plus polémiques. Certes, aucun texte n'aborde, par exemple, la question de la nature ou de la mortalité de l'âme, mais ses nombreux commentaires portant sur les travaux des anatomistes sur le cerveau humain lui permettent d'affirmer un déterminisme physiologique que l'on retrouve dans le *Traité de l'âme*. Considérée comme l'expression des capacités proprement intellectuelles qui permettent de distinguer l'homme de l'animal, l'âme est entièrement dépendante du cerveau. Voilà le commentaire que propose Fontenelle à propos d'un cas d'anencéphalie rapporté par l'anatomiste Littre :

Que devient donc le système ordinaire, où le cerveau est la source des esprits animaux, qu'il sépare de la masse du sang, et qu'il répand ensuite dans toutes les parties par les nerfs, qui ne sont que les canaux d'une liqueur si subtile ? Si l'on ôte au cerveau l'origine des mouvements et des sensations, où la placera-t-on [...] ?

M. Littre, pour sauver le système commun, du moins dans le fait qu'il y avait vu, observe que les deux membranes destinées à renfermer le cerveau, et qui de là se prolongeant vont renfermer aussi la moelle de l'épine, s'y trouvaient dans toute leur étendue, quoique parfaitement vides ; et il conjecture, que comme toutes les membranes du corps sont garnies de glandes, peut-être celles-là en avaient-elles qui filtraient le sang artériel, et en tiraient les esprits, à peu près à la manière du cerveau.

Ici, le texte établit un rapport direct entre la matière et l'esprit : il n'y a pas d'idée possible sans le concours du cerveau, ou à défaut, d'une structure organique en lien avec celui-ci. Mais l'auteur insiste également sur le rapport qu'il y a entre la taille du cerveau et les capacités intellectuelles des individus, tout en supposant une forme de continuité entre les hommes et les animaux, dont la différence repose sur la quantité de matière et non pas sur la qualité de celle-ci :

Mais ces glandes qui pouvaient le remplacer, à l'égard des mouvements lents et peu fréquents d'un fœtus, ne l'eussent pas pu à l'égard de ceux d'un adulte, et moins encore à

<sup>25</sup> « Sur les singularités de l'Histoire Naturelle de la France », *HARS*, 1699, p. 23.

<sup>26</sup> *Traité des oracles OC*, éd. Fayard, t. II, p. 161

l'égard des fonctions de l'intelligence. Car enfin cette prodigieuse quantité d'esprits, et d'esprits finement travaillés, qui y est absolument nécessaire, ne peut être formée que dans le cerveau. Et pour n'en juger que par des apparences extérieures, mais cependant assez fortes, l'homme qui n'est pas le plus grand de tous les animaux, a plus de cervelle qu'aucun autre, et ceux qui en ont le plus après lui, sont les moins éloignés de son intelligence<sup>27</sup>.

Ce principe, dont le substrat matérialiste semble évident, rappelle d'ailleurs l'idée exposée à l'ouverture de la *Digression sur les Anciens et les Modernes* par laquelle le philosophe affirmait l'universalité de la nature humaine :

La Nature a entre les mains une certaine pâte qui est toujours la même, qu'elle tourne et retourne sans cesse en mille façons, et dont elle forme les hommes, les animaux, les plantes ; et certainement elle n'a point formé Platon, Démosthène ni Homère d'une argile plus fine ni mieux préparée que nos Philosophes, nos Orateurs et nos Poètes d'aujourd'hui<sup>28</sup>.

On constate donc que si Fontenelle ne peut pas affirmer dans les écrits académiques que la matière pense, il ne montre pas moins qu'il est impossible d'expliquer la pensée sans faire agir des principes purement matériels. Autrement dit, parce qu'il lui est impossible de partir d'un principe métaphysique (la nature de la matière) à partir duquel déduire un système univoque d'explication de la détermination de l'âme (un système déductif donc), Fontenelle adopte une démarche purement inductive qui, à partir de l'observation répétée de cas concrets, lui permet de conclure à l'existence d'une constante opérationnelle (une loi), même si on ne peut pas encore en comprendre la nature ni en expliquer les mécanismes d'action : la pensée ne peut être donc que matérielle. Le cerveau (ou tout autre organe envisagé) n'est donc pas le siège d'une âme qui en serait indépendante, mais lui serait plutôt consubstantielle, et dans laquelle trouvent origine aussi bien les forces vitales que les capacités intellectuelles de l'homme.

On comprend alors que les évocations de la mort, dans le contexte académique, évacuent complètement la dimension métaphysique : Fontenelle définit régulièrement la mort comme un phénomène naturel, le passage d'un état à un autre, qui ne se résume pas à la séparation de l'âme spirituelle et du corps, mais qui se traduit par une série de phénomènes, dans une logique causale, qui lui enlève toute dimension affective ou spirituelle :

cela suppose que le mouvement du sang étant arrêté, et la mort arrivée à cet égard, elle ne l'est pas encore à l'égard de la respiration, ni même d'une dernière contraction du cœur et

<sup>27</sup> « Sur un fœtus extraordinaire », *HARS*, 1701, p. 25. Les exemples de ce type sont nombreux.

<sup>28</sup> *Digressions sur les Anciens et les Modernes*, OC, Paris, Fayard, 1990-1996, t. II, p. 413.

des artères, mais il n'y a rien là d'impossible, ni de difficile à concevoir. Il est même tout à fait de l'ordre physique que la mort ne soit pas un instant si précis<sup>29</sup>.

Une telle conception de la mort semble alors parfaitement compatible avec la tranquillité de l'esprit que manifeste l'auteur du traité *Du Bonheur*, qui oppose la peur de la mort du commun des hommes (et en particulier celle des chrétiens) à la tranquillité, voire à la félicité, du philosophe qui a renoncé aux chimères de l'imagination ... ou de la religion<sup>30</sup>. C'est aussi la conclusion à laquelle arrive le Chinois qui, dans les *Réflexions sur l'argument de M. Pascal et de M. Locke* démontre l'absurdité du dogme chrétien des récompenses futures et la vacuité même de la notion de Dieu, idées que l'on retrouve également dans l'*Histoire des Ajaoiens* ...<sup>31</sup>. Fontenelle transforme ainsi les écrits académiques en une tribune privilégiée pour ses propres idées, mais aussi pour celles que la pensée polémique peut récupérer à son tour, à laquelle la dimension scientifique du support apporte une forme de garantie, et le rôle apparemment neutre de sa fonction et le cadre académique une légitimité indiscutable auprès des lecteurs.

Quelques mots pour conclure. Il faut avant tout convenir que le statut particulier des textes académiques offre à Fontenelle un cadre unique pour la diffusion de la pensée philosophique. Le cas du secrétaire de l'Académie royale des sciences est de ce point de vue exceptionnel, non seulement par la très grande longévité de son action académique, mais aussi par l'efficacité de son travail en tant que secrétaire de la Compagnie : aucune autre académie ne peut se prévaloir à la même époque, de la publication d'un volume de son « histoire » avec la même régularité que Fontenelle ne le fait pour l'Académie des sciences. L'influence du secrétaire perpétuel dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle doit donc se mesurer à la qualité de ses idées et de ses écrits, mais aussi au pouvoir que lui confère sa situation au sein de l'une des institutions les plus prestigieuses de la monarchie française et dont il sait faire un lieu stratégique pour l'élaboration et la circulation des nouvelles idées. N'oublions pas-d'ailleurs que c'est en tant que secrétaire de l'Académie que Fontenelle correspond avec de nombreux auteurs de son temps, dont certains acteurs de la clandestinité philosophique ; c'est dans ce

---

<sup>29</sup> « Sur les tumeurs venteuses, les points de côté et les pertes de sang », *HARS*, 1714, p. 19.

<sup>30</sup> Éd. critique par Isabelle Mulet dans *Digression sur les Anciens et les Modernes*, Sophie Audidière dir., éd. citée, p. 715-740.

<sup>31</sup> Voir *Histoire des Ajaoiens, ou la République des philosophes*, éd. H.-G. Funke, Paris Universitas / Oxford, **Voltaire Foundation**, 1998. Voir l'introduction à l'édition des *Réflexions sur l'argument de M. Pascal et de M. Locke*, éd. citée, p. 7-8.

cadre qu'il aurait conseillé à Benoît de Maillet d'explorer les idées sur l'origine marine de la vie exposées dans le *Telliamed*<sup>32</sup>.

Bien évidemment, Fontenelle satisfait pleinement à sa fonction officielle et se fait avant tout l'historiographe des exploits scientifiques du royaume. De ce point de vue, il sait rendre agréable la lecture des recherches les plus arides et parvient à faire comprendre les expériences des chimistes et les observations des astronomes. Mais Fontenelle est aussi un esprit libre, écrivant pour un public qui n'est pas nécessairement initié aux nouveaux savoirs scientifiques ni aux principes épistémologiques qui les sous-tendent. Discrètement, il fait de l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* un instrument efficace pour convertir ses lecteurs « au parti de la philosophie » et, faute de pouvoir lui exposer ouvertement les fondements philosophiques des nouvelles découvertes, il l'introduit à des modalités de pensée subversives et le familiarise avec des thématiques et des principes qui lui permettront à l'avenir d'en accepter les présupposés et les conséquences.

Ainsi, des manuscrits clandestins aux écrits académiques (ou vice-versa) la méthode historique et la transformation du registre discursif pratiquées par Fontenelle révèlent toute leur cohérence et leur efficacité. L'absence de considérations morales explicites dans les textes de l'Académie royale des sciences, répond à l'idée que Fontenelle se fait de la nouvelle philosophie et au principe que l'auteur exposait dans les écrits clandestins : un tel système ne saurait être divulgué à tous les lecteurs, une grande majorité des hommes n'étant pas prêts à recevoir et à adopter une morale de la mesure, une théorie du bonheur purement philosophique, une philosophie matérialiste qui, même asystématique, pouvait mener le lecteur à se passer de l'idée même de Dieu. En ce sens, les mots que d'Alembert consacre à son aîné semblent trouver une confirmation claire :

Fontenelle, sans jamais être obscur, excepté pour ceux qui ne méritent pas même qu'on soit clair, se ménage à la fois le plaisir de sous-entendre, et celui d'espérer qu'il sera pleinement entendu par ceux qui en sont dignes<sup>33</sup>.

Les textes de l'Académie, adressés à un public mondain, largement diffusés en Europe, habituent le lecteur, grâce à un langage plaisant, aux fondements du système philosophique ; les traités clandestins, écrits pour des initiés, tels que le *Traité de la liberté de l'âme* ou les *Réflexions sur l'argument de M. Pascal et de M. Locke concernant la possibilité d'une autre vie à venir*, publiés ensemble dans les *Nouvelles libertés de penser*, en 1743, en développent

---

<sup>32</sup> Maria Susana Seguin, « Cosmologie et théorie de la terre chez Benoît de Maillet : réflexions sur l'imaginaire scientifique de *Telliamed* », *Corpus, revue de philosophie*, n° 59/2011, « *Telliamed* », Corpus des Œuvres de philosophie en langue française, p. 31-53.

<sup>33</sup> D'Alembert, *Éloge de La Motte*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Belin, 1821, t. III, p. 138.

explicitement les conséquences. Reste à savoir lequel, du matérialisme diffus des écrits académiques, largement diffusés, ou des écrits clandestins, réservés par nature à un public déjà converti, aura été le plus efficace.

Maria Susana Seguin  
Université Paul-Valéry Montpellier III –  
IHRIM – UMR 5317 ENS de Lyon  
Institut Universitaire de France